

**DEC23353DAJ**

**Décision du 19 décembre 2023 portant renouvellement du mandat de M. Pascal BOISTARD en qualité de  
Président du Centre de recherche Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes**

**Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de  
Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 16 juin 2022 (note de service 2022-36) fixant la liste des Centres de l'Institut national de recherche pour  
l'agriculture pour l'alimentation et l'environnement et leur dénomination respective,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 portant nomination de M. Pascal BOISTARD en qualité de Président du Centre de  
recherche Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Décide :**

**Article 1 :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, M. Pascal BOISTARD, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est renouvelé dans  
ses fonctions de Président du Centre de recherche Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 19 décembre 2023

Le Président-Directeur général de l'Institut national de  
recherche pour l'agriculture, l'alimentation et  
l'environnement,

Philippe MAUGUIN

